



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/128  
23 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DU 23 FÉVRIER 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE  
POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration que le  
porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire  
démocratique de Corée a faite le 22 février 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) PAK Gil Yon

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères  
de la République populaire démocratique de Corée, en date du  
22 février 1996

Voilà bientôt deux ans que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé de mettre en place un nouveau mécanisme de paix qui se substituerait à un accord d'armistice devenu obsolète.

Ce qui a incité la République populaire démocratique de Corée à formuler cette proposition, c'est que l'armistice en vigueur n'a permis ni de normaliser la situation, ni d'empêcher l'accumulation d'armements, ni d'écarter le danger d'une nouvelle guerre dans la péninsule coréenne, et aussi son désir sincère d'établir un nouveau mécanisme de sécurité adapté à l'après-guerre froide et propre à garantir la paix et la sécurité dans l'Asie du Nord-Est.

Année après année, la République populaire démocratique de Corée a oeuvré avec bonne foi et persévérance à l'instauration d'un nouveau système devant déboucher sur une paix durable, et a pris diverses initiatives pour y parvenir. Celles-ci ont d'ailleurs reçu – à juste titre – un accueil favorable de la part de la communauté internationale.

Malgré la responsabilité directe qui leur incombe pour ce qui est d'instaurer la paix dans la péninsule coréenne, les États-Unis continuent de refuser de donner suite à la proposition raisonnable que leur a faite la République populaire démocratique de Corée. Même après avoir signé le Cadre agréé, les États-Unis n'ont pas renoncé à leur politique d'intimidation et ont continué de menacer militairement la République populaire démocratique de Corée.

Actuellement, les États-Unis continuent de fournir à la Corée du Sud des quantités d'armes et de matériel de guerre ultraperfectionnés, et d'organiser presque chaque jour des manoeuvres militaires sur mer, sur terre et dans les airs, le long de la ligne de démarcation, pour pouvoir se rendre maîtres de la République populaire démocratique de Corée dès qu'ils le souhaiteraient.

Les États-Unis ne cachent plus guère leur intention de conclure une alliance militaire tripartite avec le Japon et la Corée du Sud et de renouer avec la politique qu'ils menaient pendant la guerre froide dans la péninsule et dans la région, comme en témoignent les manoeuvres militaires mixtes qu'ils organisent avec ces deux pays pour faire face à la prétendue "menace nord-coréenne".

Afin d'appuyer la politique des États-Unis qui vise à mettre la République populaire démocratique de Corée à genoux, les autorités sud-coréennes s'apprêtent à mener tout au long de l'année 1996 une série de manoeuvres de grande envergure, pour remplacer les opérations "Team Spirit"; elles en ont d'ailleurs déjà effectué un certain nombre au début de l'année.

Cette conduite a encore exacerbé les tensions dans la péninsule coréenne, qui demeure l'un des points chauds du globe et où la situation, très explosive, pourrait très rapidement dégénérer en conflit ouvert.

Si, en dépit de la situation actuelle, l'armistice et la paix ont pu être maintenus dans la péninsule coréenne, c'est à la politique patiente, pacifique et modérée menée par la République populaire démocratique de Corée qu'on le doit.

Il faudra bien évidemment que les États-Unis, qui détiennent le véritable pouvoir de décision pour tout ce qui touche à la sécurité en Corée du Sud, pèsent mûrement les conséquences que pourrait avoir, dans la péninsule coréenne, la persistance d'une situation qui va à l'encontre des tendances favorables à la détente et à la paix qui existent à l'heure actuelle.

Nul ne doute plus que l'armistice qui a prévalu pendant 43 ans ne suffise plus à assurer la sécurité dans la péninsule coréenne.

En fait, cet armistice n'a jamais contribué à la paix dans la péninsule coréenne; il témoignait plutôt de l'hostilité dont étaient empreintes les relations entre, d'une part, la République populaire démocratique de Corée et, d'autre part, les États-Unis et l'ONU.

De plus, depuis les mesures unilatérales prises par les États-Unis, la Commission militaire d'armistice, seul organe chargé de superviser la mise en oeuvre de l'Accord d'armistice, est paralysée; il importe de combler au plus vite ce vide qui menace la sécurité dans la péninsule coréenne.

Il est incontestable que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont les seuls à pouvoir résoudre toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité dans la péninsule, y compris celles qui ont trait aux accords conclus entre ces deux pays en matière nucléaire.

En tant que signataires de l'Accord d'armistice, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ont le devoir sacré d'empêcher toute reprise des hostilités dans la péninsule coréenne et de renforcer la paix et la sécurité dans toute la région de l'Asie et du Pacifique.

La République populaire démocratique de Corée ne cesse de demander aux États-Unis de conclure avec elle un accord qui soit propre à assurer une paix intégrale, globale et durable dans la péninsule coréenne.

Étant donné la politique que les États-Unis mènent dans la péninsule et les relations qu'ils entretiennent avec la République démocratique de Corée, il faudrait à tout le moins mettre en place d'urgence un mécanisme institutionnel pour empêcher qu'un conflit armé n'éclate. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée développe comme suit sa proposition :

Premièrement, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis devraient signer un accord intérimaire qui éliminerait toute possibilité de conflit armé et tout risque de guerre, et garantirait le respect de l'armistice.

L'accord intérimaire pourrait porter notamment sur des questions concernant la ligne de démarcation et la zone démilitarisée, sur les moyens de régler les incidents susceptibles de dégénérer en conflit armé, sur la composition, les

fonctions et le mandat d'un organe militaire mixte et sur d'autres questions ayant trait au maintien de l'ordre et de la sécurité. L'accord intérimaire se substituerait à l'Accord d'armistice jusqu'à ce qu'un accord de paix définitif soit conclu.

Deuxièmement, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis devraient créer à Panmunjom un organe militaire mixte dont ils assureraient conjointement la direction et qui serait chargé de faire appliquer l'accord intérimaire et d'en superviser l'application, à la place de la Commission militaire d'armistice.

Troisièmement, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis devraient tenir des négociations à un niveau approprié en vue de conclure un accord intérimaire et de créer un organe militaire mixte.

Comme la Corée du Nord et la Corée du Sud ont déjà signé un accord de non-agression et créé un organe militaire mixte, cette proposition détaillée de la République populaire démocratique de Corée pourrait, si on y donnait suite, ouvrir une nouvelle ère de détente et de paix dans la péninsule et instaurer les conditions préalables à la réunification de la Corée sur une base confédérale.

Cette proposition de la République populaire démocratique de Corée est une initiative raisonnable qui sert pleinement les intérêts des signataires de l'Accord d'armistice et de tous les autres pays concernés.

Les États-Unis ne pourront que répondre favorablement à cette proposition qui atteste la hauteur de vues et la volonté de paix du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée.

-----